



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement CLP (CE 1272/2008)

Date de révision 04-déc.-2018

Version 8

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 80697
Nom du produit PX 101MA COPPER GASKET SEALANT 9 OZ .

Contient gaz de pétrole liquéfiés adoucis, solvant naphta aliphatique léger (pétrole)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Permatex 6875 Parkland Blvd. Solon, Ohio 44139 USA Telephone: 1-87-Permatex (866) 732-9502	Fournisseur KRAFFT S.L.U Carreters de Urnieta s/n 14 Andoain, ES 20140
--	--

Adresse e-mail:
mail@permatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 2 - (H401)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Aérosols	Catégorie 1 - (H222)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient gaz de pétrole liquéfiés adoucis, solvant naphta aliphatique léger (pétrole)

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P210 - Tenir à l'écart des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P391 - Recueillir le produit répandu

P405 - Garder sous clef

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Autres informations

• La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (EINECS No. 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, les phrases S(2)-9-16 (Tableau 3.2) devraient au moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie

• La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7).

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	N° CE	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
butane	203-448-7	106-97-8	15 - 40	Carc. 1A (H350) Muta. 1B (H340) Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Exempté(e)(s) - Volume
dichlorométhane	200-838-9	75-09-2	10 - 30	Carc. 2 (H351)	Exempté(e)(s) - Volume
acétone	200-662-2	67-64-1	10 - 30	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119471330-49-XXXX

				(EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	
propane	200-827-9	74-98-6	10 - 30	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Exempté(e)(s) -
acétate-d'éthyle	205-500-4	141-78-6	3 - 7	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119475103-46-XXXX
cuivre	231-159-6	7440-50-8	1 - 5	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Exempté(e)(s) -
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	265-192-2	64742-89-8	1 - 5	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304) Note P	01-2119473851-33-XXXX
méthylxiranne	200-879-2	75-56-9	<0.1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 1 (H224)	01-2119480483-35-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver au savon et à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Agent chimique sec.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ne pas percer ni incinérer les récipients. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Ventiler la zone.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Contenu sous pression. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas percer ni incinérer les récipients.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder sous clef.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Bases

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité pour automobiles.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
butane 106-97-8	-	TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³
dichlorométhane 75-09-2	-	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 1060 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 178 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 356 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 177 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³ H*
acétone 67-64-1	TWA 500 ppm TWA 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³
propane 74-98-6	-	-	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
acétate-d'éthyle 141-78-6	-	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 1400 mg/m ³	TWA: 400 ppm TWA: 1460 mg/m ³	TWA: 400 ppm TWA: 1500 mg/m ³
cuivre 7440-50-8	-	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	-
méthylloxirane 75-56-9	-	TWA: 5 ppm TWA: 12 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 36 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 4.8 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 4.8 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
butane 106-97-8	-	TWA: 1000 ppm	-	TWA: 800 ppm STEL: 1000 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³
dichlorométhane 75-09-2	-	TWA: 50 ppm	-	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 880 mg/m ³	TWA: 35 ppm TWA: 122 mg/m ³ H*
acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 750 ppm	TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 2420 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 630 ppm STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m ³
propane 74-98-6	-	TWA: 1000 ppm	-	TWA: 800 ppm TWA: 1500 mg/m ³ STEL: 1100 ppm STEL: 2000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
acétate-d'éthyle 141-78-6	-	TWA: 400 ppm	-	TWA: 300 ppm TWA: 1100 mg/m ³ STEL: 500 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 540 mg/m ³

				STEL: 1800 mg/m ³	
cuiivre 7440-50-8	-	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
méthylxiranne 75-56-9	-	TWA: 2 ppm	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 2.4 mg/m ³ iho*	TWA: 5 ppm TWA: 12 mg/m ³ H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
butane 106-97-8	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL 1600 ppm STEL 3800 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 3200 ppm STEL: 7600 mg/m ³	STEL: 3000 mg/m ³ TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m ³ TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 275 mg/m ³	TWA: 1000 ppm STEL: 3000 ppm
dichlorométhane 75-09-2	TWA: 50 ppm TWA: 175 mg/m ³ STEL 200 ppm STEL 700 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 177 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 353 mg/m ³	TWA: 88 mg/m ³	TWA: 15 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 50 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 174 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 522 mg/m ³ Sk*
acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 4800 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³	STEL: 1800 mg/m ³ TWA: 600 mg/m ³	TWA: 125 ppm TWA: 295 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 295 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m ³
propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 3600 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³	TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 900 mg/m ³ TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 900 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 275 mg/m ³	TWA: 1000 ppm STEL: 3000 ppm
acétate-d'éthyle 141-78-6	TWA: 300 ppm TWA: 1050 mg/m ³ STEL 600 ppm STEL 2100 mg/m ³	TWA: 400 ppm TWA: 1400 mg/m ³ STEL: 800 ppm STEL: 2800 mg/m ³	STEL: 1468 mg/m ³ TWA: 734 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 550 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 550 mg/m ³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm
cuiivre 7440-50-8	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
méthylxiranne 75-56-9	H*	TWA: 2.5 ppm TWA: 6 mg/m ³	TWA: 9 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 2 mg/m ³ STEL: 1 ppm STEL: 2 mg/m ³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 12 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 36 mg/m ³

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
dichlorométhane 75-09-2	-	30	-	0.3	-
acétone 67-64-1	-	-	-	50	80 mg/L
méthylxiranne 75-56-9	-	-	-	-	2500 pmol/g
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
dichlorométhane 75-09-2	-	0.5 5	-	-	-
acétone 67-64-1	-	80	-	-	-
méthylxiranne 75-56-9	-	3200	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une

ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Cuivre
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
pH	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition	56 °C / 133 °F
Point d'éclair	-104 °C / -156 °F

Remarques • Méthode

Projection de flamme à ouverture de soupape complète ou retour de flamme à tout degré d'ouverture de la soupape

Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	16.8%
Limite inférieure d'inflammabilité	8.7%
Pression de vapeur	40 psig @ 21°C
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité relative	1.05
Hydrosolubilité	Aucune information disponible
Solubilité(s)	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Viscosité dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	44.9%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts

Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Chlorure d'hydrogène

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 2,963.00 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 6,752.00 mg/kg

ETAmél 100.20 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

Toxicité aiguë inconnue

100% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 45 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 92.5 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 70 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
butane			= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
acétone	= 5800 mg/kg (Rat)		= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
propane			= 658 mg/L (Rat) 4 h
méthylloxiranne	= 520 mg/kg (Rat)	= 1244 mg/kg (Rabbit)	= 0.948 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
butane	Carc. 1A
dichlorométhane	Carc. 2
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Carc. 1B
méthylloxirane	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Système cardio-vasculaire (SCV), Yeux, rein, Foie, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration: Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
dichlorométhane	500: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 500: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	140.8 - 277.8: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 262 - 855: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 193: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 193: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through	1532 - 1847: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 190: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
acétone	-	4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
acétate-d'éthyle	3300: 48 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	352 - 500: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 220 - 250: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 484: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through	560: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
cuivre	0.0426 - 0.0535: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 0.031 - 0.054: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	0.3: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 0.3: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1.25: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 0.8: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 static 0.0068 - 0.0156: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	0.03: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

		0.2: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 0.052: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.112: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 flow-through	
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	4700: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	-	-
méthylxiranne	240: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	215: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	350: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
butane	2.89
dichlorométhane	1.25
acétone	-0.24
propane	2.3
acétate-d'éthyle	0.6
méthylxiranne	0.08

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser le récipient.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Aucune donnée disponible
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN 1950
14.2 Nom d'expédition	Aérosols, Quantité limitée (LQ)
14.3 Classe de danger	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 N° d'urgence	F-D, S-U

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN 1950
14.2 Nom d'expédition	Aérosols, toxique, inflammable
14.3 Classe de danger	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	5TF

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN 1950
14.2 Nom d'expédition	Aérosols, toxique, inflammable
14.3 Classe de danger	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	5TF

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN 1950
14.2 Nom d'expédition	Aérosols, inflammable, Composés, Substances, Division, 6.1, Groupe d'emballage III
14.3 Classe de danger	2.1
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code ERG	10P

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
dichlorométhane 75-09-2	RG 12	-
acétone 67-64-1	RG 84	-
acétate-d'éthyle 141-78-6	RG 84	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
butane - 106-97-8	Use restricted. See item 28.	

	Use restricted. See item 29.	
dichlorométhane - 75-09-2	Use restricted. See item 59.	
solvant naphta aliphatique léger (pétrole) - 64742-89-8	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29.	
méthylloxiranne - 75-56-9	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
méthylloxiranne - 75-56-9	5	50

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Indéterminé(e)(s)
IECSC	Indéterminé(e)(s)
KECL	Indéterminé(e)(s)
PICCS	Indéterminé(e)(s)
AICS (Australie)	Indéterminé(e)(s)

Légende :**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H340 - Peut induire des anomalies génétiques par inhalation

H350 - Peut provoquer le cancer par ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Nom chimique	Liste candidate des substances SVHC
méthylloxiranne - 75-56-9	X

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 04-déc.-2018

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité